

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DDCT 161 Subventions au titre de la vie associative (3.500 euros) à 2 associations œuvrant dans le 20e arrondissement.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations domiciliées dans le 20e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 6 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "BENKADI association de femmes africaines du XXème" pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association "BENKADI association de femmes africaines du XXème" (19189 / 2018_08683), 4, passage de la Providence (20e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association "Couleurs Brazil" (20402 / 2018_00670), 20 rue de Borrego (20e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, destination 2400040 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO